



Licenciement pour cause pas de travail

Par **emi77440**, le **15/04/2010** à **14:15**

Bonjour,

J'aurai aimé savoir si ayant un cdi depuis 9 ans de 1800 euros net par mois est ce que j'aurai le droit au chômage? et de quel montant?

s'il vous plaît.

Merci d'avance.

Cordialement.

Par **Cornil**, le **17/04/2010** à **18:00**

Bonsoir "emi77740"

Bien sûr que dans le cadre d'un licenciement économique, tu auras droit à l'indemnisation chômage.

dans ton cas pour une durée de 24 mois (36 si tu as plus de 50 ans), et pour un montant de l'ordre de 1200 euros net par mois.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)